

**DÉCISION DU MAIRE**

(Application des articles L. 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T.)

N° : 24-20

Date : 26 AVR. 2024

Mis en ligne le : 26 AVR. 2024

Domaine d'intervention : FINANCES**OBJET : CANDIDATURE AU FONDS CHENE 3 DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE+ POUR L'OBTENTION DE SUBVENTIONS SUR DES DEPENSES RELATIVES A L'EFFICACITE ENERGETIQUE****N° ACTE : 7.5**

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n°20-47 en date du 26 Mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n°23-02 en date du 03 Février 2023 donnant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant que la commune de Vitrolles, a bénéficié de financements à la suite de sa candidature au programme ACTEE sur les appels à projets SEQUOIA et MERISIER lancés par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du groupement coordonné par la Métropole Aix Marseille Provence.

Considérant que le programme se poursuit avec ACTEE + (PRO-INNO-66) et le fonds CHENE qui apporte un soutien financier aux collectivités.

D É C I D E

Article 1 : De candidater sur l'appel à projets du programme ACTEE+ Fonds CHENE 3 porté par la FNCCR et de solliciter les financements les plus larges possibles sur 3 des lots du programme selon le détail suivant :

	Montant prévisionnel du projet HT	Montant maximal des aides demandées
Lot 1 - Econome de flux	138 800 €	55 520 €
Lot 3 - Etudes	199 510 €	144 324 €
Lot 5 - Assistance à Maitrise d'Ouvrage	50 000 €	25 000 €
TOTAL	388 310 €	224 844 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette demande de financement.

Article 3 : De s'engager à financer sur les fonds propres de la Commune un minimum de 20% du montant de l'opération.

Article 4 : La présente Décision du Maire entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131.1 du CGCT accomplies.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier.



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

POUR LE MAIRE :
Délégué